



Paroisse de Saint-Côme

1673, 55^e Rue, Saint-Côme (QC) J0K 2B0
Téléphone : (450) 883-2726 Télécopieur : (450) 883-6431

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 524-2013

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE
GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,
CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET AU
CODE MUNICIPAL, QUE :**

Le règlement numéro 524-2013 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 12 mai 2014.

Ce règlement vise à :

- de modifier les normes de tracé des pentes et des courbes de rues;
- de préciser les dispositions sur les parcs, terrains de jeux et espaces naturels afin de les mettre à jours selon les modifications apportées à la Loi à ce sujet en 1993.

Le règlement 524-2013 a été reconnu conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté Matawinie.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC Matawinie le 11 juin 2014; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-CÔME CE NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE QUATORZE.

Alice Riopel
Directrice générale et secrétaire-trésorière